SYSTÈME D'INFORMATION STRATÉGIQUE ET STATISTIQUE EN TRANSPORT ADAPTÉ

Guide de l'utilisateur







Guide de l'utilisateur



Janvier 2008

ISBN 978-2-550-51468-8 (version imprimée) ISBN 978-2-550-51469-5 (PDF) Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008 Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Cette publication a été réalisée par la Direction du transport terrestre des personnes et éditée par la Direction des communications.

TABLE DES MATIÈRES

IN	ITRODUCTION	3
1	Autorisations	4
2	Accès au système	4
3	Navigation à l'intérieur du système	4
	3.1 Saisir	5
	3.2 Consulter / Valider	5
	3.2.1 Production des rapports	7
	3.3 Profil	7
4	Rapport sur l'admissibilité	8
4	Rapport sur l'admissibilité Rôle de l'analyste de la direction territoriale	8
4	Rapport sur l'admissibilité Rôle de l'analyste de la direction territoriale 5.1 Information à saisir par l'analyste	8 8
4 5	Rapport sur l'admissibilité Rôle de l'analyste de la direction territoriale 5.1 Information à saisir par l'analyste ONCLUSION	
4 5 CC	Rapport sur l'admissibilité Rôle de l'analyste de la direction territoriale 5.1 Information à saisir par l'analyste ONCLUSION NNEXE I	

INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les organismes de transport adapté (OTA) ont l'obligation de transmettre leurs données au ministère des Transports du Québec (MTQ) au moyen du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA).

Le présent guide a été conçu dans le but de soutenir les intervenants dans l'utilisation de cette application. À cet égard, il constituera un aide-mémoire pour faciliter l'utilisation du système.

Il est à souligner que l'information demandée par le STA fait référence aux états financiers vérifiés ainsi qu'aux formulaires prescrits par le MTQ.

À l'exception des états financiers vérifiés et des résolutions municipales qui continueront à être transmis au MTQ sur papier comme par les années passées, l'information devra être imprimée et conservée pendant 7 ans par l'OTA de manière à demeurer vérifiable par le MTQ en tout temps.

Autorisations

1

Chaque OTA possèdera deux autorisations pour accéder au système. Dans les faits, un accès en « Saisie » sera accordé à la personne qui inscrit l'information au système. Un deuxième accès, en « Consultation » (ex. : préfet, maire, trésorier), sera accordé à la personne qui désire consulter cette information. Aucun OTA ne pourra recevoir plus de deux autorisations d'accès.

Accès au système 2

On accède au système STA à l'adresse suivante : www.sta.mtg.gouv.gc.ca

Le code d'accès est assigné par le MTQ. Il ne peut être choisi par l'usager.

Le mot de passe est choisi par l'usager et doit demeurer confidentiel. D'une longueur de 8 caractères, il doit être composé d'une combinaison de chacun des 4 types de caractères suivants en débutant par une lettre :

- Minuscules
- Majuscules
- Chiffres
- Caractères spéciaux [!@#\$%?&*()/]. Exemple : Tran\$p0r

La fréquence du changement du mot de passe est de 30 jours. Après 10 tentatives infructueuses en 15 minutes, le compte est verrouillé et l'usager doit communiquer avec le Centre multiservices informatiques du MTQ en composant le 418 643-5555, option 1, pour corriger la situation.

3

Navigation à l'intérieur du système

À droite au haut de l'écran, on observe les trois fonctions suivantes :

- Imprimer : pour imprimer les données paraissant à l'écran;
- Aide : pour préciser une définition des champs à saisir;
- Quitter : pour sortir de l'application de façon sécuritaire.



Dans la barre horizontale bleue, les OTA disposent de 3 modes de navigation : Saisir, Consulter/Valider et Profil.

Transports Ouébec	-	Horizer Ade Outler
~	12 	STA : Information stratégique et statistique en transport adapte
Saisir Consulter / Valider	Profil	

Les données sont regroupées en 5 facettes, et chacune d'elles est subdivisée en onglets.

Saisir	Consulter /	'alider	Profil							
Informat	tions générales s offerts	ales						Bonjour M	ARIELLE BOUTI	N (SAISIE
Admissi	ibilité	e- Nationa	ale 💌							
Donnée	Données financières		ile		×	Année : 2	006 💌	Statut validatio	on :	Validé
Statistiq	ues								_	
Information	annuelle Adr	esse du m	andataire 📔 Déléi	gué 🗍 Municipalités p	articipantes Id	entification du	mandataire	Note		

3.1 Saisir

À droite, le nom de l'usager apparaît suivi du niveau d'autorisation assigné (saisie ou consultation). On y voit aussi le nom de l'organisme mandataire ainsi que l'année des données affichées.

La première étape consiste à saisir les données de l'année. La saisie des 5 facettes et de tous les onglets concernés est obligatoire. Toutefois, la saisie peut être effectuée dans n'importe quel ordre. Chaque fois que l'OTA complète la saisie d'un onglet, il doit cliquer sur le bouton « Enregistrer » situé à droite au bas de l'écran pour sauvegarder les données.

3.2 Consulter / Valider

Une fois terminée la saisie de toutes les facettes, l'OTA doit valider les données. Dans la barre horizontale bleue, l'OTA doit cliquer sur le bouton « Consulter/Valider » et ouvrir chaque facette. Le bouton « Valider » s'affichera en haut à droite.

	Bonjour MARIELLE B	OUTIN (SAIS
Année : 2006 💌	Statut validation :	Vali

En cliquant sur ce bouton, une fenêtre s'ouvrira et affichera, s'il y a lieu :

• Les messages d'avertissement :

Il s'agit d'une indication que le système a décelé soit une anomalie, soit un écart important avec les données de l'année précédente ou une autre situation pouvant potentiellement dissimuler une erreur. Un questionnement s'impose et, si nécessaire, un correctif devra être apporté.



• Les messages d'erreur :

Il s'agit d'une indication que le système a décelé certaines données divergentes ou incohérentes. La détection d'une erreur bloque le processus de transmission des données et la situation devra être corrigée afin que les données deviennent « en validation », donc transmissibles.



À noter que les messages d'erreur bloquent le processus de transmission des données, ce qui n'est pas le cas des messages d'avertissement. Une fois toutes les facettes validées et rendues au statut « En validation », l'OTA clique sur « Consulter/Valider, Valider les données OTA ». Il devient alors possible de faire parvenir les données à la direction territoriale (DT) à l'aide du bouton «Transmettre ».

Direction :	Dir de la Ch	saudière-Appalache	95						
Mandataire :	13401 - Ville de Saint-Georges				<u>×</u>	Année :	2006 💌	Statut validation :	En validation
Valider les	données OTA	4	-						
Données		Statut	Imprimer	Imprimer avec validations					
Informations	généralos	En validation	Г	Г	1				
Services of	orts	En validation	г	F					
Admissibiliti	ŧ.	En validation	г	Г					
Données fina	ancières	En validation	Г	Г					
Statistiques		En validation	Г	Г					
1			~	Transmettre 🗹 Imprimer					

Le statut des données change alors et devient « Validé ». L'OTA peut continuer à accéder au système mais ne peut plus modifier les données, car celles-ci deviennent sous la responsabilité du MTQ qui verra à les analyser. Même transmises au MTQ, les données demeurent visibles par l'OTA et demeurent sa propriété. Le MTQ ne peut les modifier et, lorsqu'il constate une anomalie, il devra les retourner à l'OTA pour correction.

3.2.1 Production des rapports

Le STA permet la production des rapports. Pour ce faire, cliquer sur « Consulter/Valider » de la barre horizontale bleue et choisir l'option « Valider les données OTA » du menu déroulant. Cocher ensuite la case correspondant à la facette à imprimer.

Saisir	Consulter	r / Valider	Profil					
Consulter/	Valider > Vali	der les données	ΟΤΑ					
irection :	Dir.de la Chaudière-Appalaches							
landataire :	13401 - Ville de Saint-Georges							
Valider les	données OTA	¥						
Valider les Données	données OTA	Statut	Imprimer	Imprimer avec validations				
Valider les Données Informations	données OTA générales	Statut En validation	Imprimer	Imprimer avec validations				
Valider les Données Informations Services offe	données OTA générales sts	Statut En validation En validation	Imprimer	Imprimer avec validations				
Valider les Données Informations Services offe Admissibilité	données OTA générales ats	Statut En validation En validation En validation	Imprimer C C	Imprimer avec validations				
Valider les Données Informations Services offe Admissibilité Données fina	données OTA générales arts mcières	Statut En validation En validation En validation En validation	Imprimer F F F	Imprimer avec validations				

Un résumé des données contenues dans cette facette suivi, s'il y a lieu, des avis d'avertissement ou d'erreur que le système aurait détectés s'affiche. Le fichier Acrobat ainsi généré peut être sauvegardé ou imprimé.

3.3 Profil

Ce bouton permet le changement de mot de passe ou une déconnexion sécuritaire du système.

4 Rapport sur l'admissibilité

Une fois les données saisies au système STA, il est possible de faire imprimer le *Rapport sur l'admissibilité* (V-3054) prescrit par le MTQ en cliquant sur le bouton « Imprimer le rapport d'admissibilité » situé dans le coin inférieur droit de la facette *Admissibilité*.

Bien que le MTQ n'exige plus ce rapport sur papier, celui-ci devra toutefois être imprimé, signé par l'officier délégué et les membres du comité d'admission, conservé aux archives de l'OTA pendant une durée de 7 ans, et demeurer à la disposition du MTQ.

5

Rôle de l'analyste de la direction territoriale

Au moment de la transmission des données par un OTA, l'analyste de la DT reçoit un courriel l'informant de la transmission des données; il doit prendre connaissance des données et les valider.

L'analyste doit procéder à l'analyse de l'information recueillie et comparer les données financières contenues dans le STA avec celles paraissant aux états financiers vérifiés. De plus, il doit y ajouter de l'information essentielle au traitement des données par le MTQ. Par la suite, il transmet les données à la Direction du transport terrestre des personnes (DTTP).

5.1 Information à saisir par l'analyste

Facette Informations générales

- Onglet *Information annuelle* : de l'information d'ordre comptable aux fins d'administration gouvernementale peut être inscrite par l'analyste. Cette information est invisible pour l'OTA.
- Onglet *Municipalités participantes* : si la municipalité participante n'est pas desservie au complet, l'analyste doit préciser la superficie et la population concernée.
- Onglet *Notes* : note DT DTTP pour préciser des particularités survenues durant l'année. Cet espace est invisible pour l'OTA.

Facette Données financières¹

- Onglet *Revenus réguliers* : dans la colonne de gauche, l'analyste doit inscrire le montant d'ajustement que le MTQ a ou aura à effectuer
- 1. Les éléments à inscrire dans cette facette sont obligatoires.

eu égard à l'année financière affichée. Dans la colonne de droite, il doit inscrire la ventilation de cette contribution du MTQ. À noter que les totaux des deux colonnes doivent s'égaler.

• Onglet *Sommaire* : inscription de la date de réception des états financiers vérifiés.

Facette Statistiques¹

 Onglet Service régulier : inscription de l'achalandage modifié à la suite des événements survenus dans le cadre financier. Cet achalandage doit tenir compte des événements survenus dans le cadre financier actuel et susceptibles de modifier l'achalandage de référence (ex. : annexion de municipalités, morcellement de territoire, etc.).

Bouton « Consulter/Valider »

À la dernière ligne de ce menu déroulant, cliquer sur « Valider les données de l'OTA ». La fenêtre s'ouvre. Cliquez sur le bouton « Ajouter » qui se trouve dans le coin inférieur droit. L'analyste inscrit les événements modifiant la contribution du MTQ et l'achalandage de référence (ex.: liste d'attente de 2000 \$ pour 200 déplacements). Cette information est en lien avec l'achalandage modifié dont il est fait mention dans la facette Statistiques, onglet Service régulier.

Bouton « Actions »

• Dans la barre horizontale bleue, ce bouton permet à l'analyste de visualiser à quelle étape de traitement sont rendus les OTA de son territoire.

De plus, deux actions sont possibles avec ce bouton :

- *Message de relance* : Si la date limite de réception des données de l'OTA est atteinte, c'est-à-dire après le 31 mars, l'analyste a la possibilité, à l'aide du bouton qui apparaît, de générer un message de relance à l'OTA lui rappelant son obligation de fournir les données. Un courriel s'ouvre pour permettre la saisie du texte désiré. Si l'information n'est pas reçue le 30 avril, l'analyste envoie un deuxième courriel de relance, cette fois adressé au mandataire.
- Détails : Pour connaître les détails du cheminement des données pour chaque OTA de son territoire, l'analyste dispose du bouton « Détails » à l'extrême droite de l'écran.

CONCLUSION

Dorénavant, les seuls documents papier à transmettre au MTQ seront :

- · les états financiers vérifiés;
- · les résolutions municipales.

Il faut toutefois se rappeler que le *Rapport sur l'admissibilité* doit être produit, signé et conservé par l'officier délégué.

Le STA se veut une aide à la transmission des données au MTQ et ne modifie pas l'information nécessaire à la gestion du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées.

ANNEXE I

Logigramme des statuts de validation

Statuts de validation de STA



ANNEXE II

Structure des données

Facette	Onglet
Informations générales	Information annuelle Adresse du mandataire Délégué Municipalités participantes Identification du mandataire Note
Services offerts	Mode d'exploitation Autres services Horaire de service Tarification Destinations hors territoire Motifs
Admissibilité	Clientèle Clientèle admise Comité d'admission
Données financières	Revenus réguliers Revenus d'autres sources Dépenses d'administration Dépenses d'exploitation Autres informations financières Sommaires
Statistiques	Service régulier Minibus Taxi Autres services

